



## CONSEIL DU 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 23 juin 2022

Le 23 juin 2022 à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 17 juin 2022 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5<sup>e</sup> arrondissement

La séance a été retransmise sur Youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=Rnvc3bCAuQk&t=7s>

### COMPTE-RENDU

Mme Marie-Noëlle FRÉRY, en l'absence de Mme GEORGEL, ouvre la séance du conseil, M. Joanny MERLINC est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel.

#### **Présents :**

Marie-Noëlle FRÉRY, Sandrine FRANCHET, Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Philippe-Henri CARRY, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Marielle PERRIN, Bénédicte DRAILLARD, Jean-Dominique DURAND, Anne PROST, Myriam BENCHARAA, Laurence BUFFLIER, Grégory CUILLERON, Richard GLEIZAL,

#### **Absents excuses et dépôts de pouvoirs :**

Nadine GEORGEL (pouvoir à Marie-Noëlle FRÉRY)  
Bertrand ARTIGNY (pouvoir à Pierre GAIDIOZ)  
Sandrine FRANCHET (pouvoir à Sophie HÉRITIER)  
Sophia POPOFF (pouvoir à Catherine GOUJON)  
Yann CUCHERAT (pouvoir à Grégory CUILLERON)  
Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Laurence BUFFLIER)  
Jean-Dominique DURAND (pouvoir à Myriam BENCHARAA)  
François THEVENIEAU (pouvoir à Pierre GAIDIOZ)

**Le quorum étant atteint, Marie-Noëlle FRÉRY déclare la séance ouverte.**

#### **Introduction par Mme FRÉRY (1<sup>re</sup> Adjointe)**

Bonsoir à toutes et à tous. Madame la Maire, Nadine GEORGEL, m'a autorisée à donner la raison de son absence. Elle a le COVID depuis hier soir, il était donc évident qu'elle ne pouvait pas se présenter ici ce soir devant vous. Nous allons essayer tous ensemble d'assurer ce conseil d'arrondissement. J'espère que chacun d'entre nous fera attention sur ce nouveau variant COVID.

#### Point Élections :

Nous sortons d'une longue période électorale, de la présidentielle aux législatives. Au nom de Nadine et de toute l'équipe municipale, nous souhaitons remercier l'ensemble des agents de la Ville, les citoyennes et les citoyens qui ont participé en tant que scrutateurs, accesseurs ou présidents de bureaux de vote. Ces journées de vote sont longues, pas toujours faciles du fait de la canicule, du travail à fournir, des heures de présence. Vous me permettrez également de remercier encore plus spécialement nos trois principaux animateurs de la mairie du 5<sup>e</sup> : Gilles FAURE, Nathalie PEROUZE et Astrid PINHEIRO, qui parfois, je crois, se sont bien arraché les cheveux pour trouver des accesseurs et des gens disponibles, de bonne volonté, et qui ont beaucoup investi en temps de travail. Mais tout ce travail fait partie de la vie démocratique essentielle à notre pays. Pour certains d'entre nous, nous avons tenté, dans certains bureaux de vote, une approche des citoyens pour qu'ils participent au dépouillement et qu'ils reviennent pour le deuxième tour. Je dois dire que Tristan DEBRAY et moi-même avons fait très fort puisque nous avons eu les mêmes habitants qui sont revenus avec plaisir dans la soirée, alors que ce n'est quand même pas tout à fait facile. Cette période démocratique est donc essentielle même si c'est dur pour les élus notamment, je le précise, et pour tous les gens qui y consacrent du temps pendant de belles journées d'été.

Nous devons également féliciter l'ensemble des candidates et candidats de notre circonscription, saluer la victoire démocratiquement et de façon républicaine de Thomas RUDIGOZ, réélu député avec 18 803 voix, en lui souhaitant de s'impliquer autant dans la vie du Parlement que dans celle de la vie locale. Nous voudrions aussi féliciter Aurélie GRIES qui a obtenu 17 452 voix, ainsi qu'Anne PROST qui a participé au premier tour et a réuni plus de 3 377 voix.

La vie politique est rude, on le sait tous, je crois. Il y a des défaites et des victoires, des heures d'engagement pour les militants, des réunions, mais cela relève pour nous – et croyez-le sincèrement – de la fierté de notre pays d'organiser encore des élections démocratiques, même si le taux d'abstention national et local doit vraiment nous alerter et nous obliger à réfléchir, et pas seulement lors de la soirée des élections. Le taux d'abstention a été de 47,82 %, ce qui fait que l'on a eu moins de 53 % de votants sur la France. Comment faire connaître l'intérêt du travail législatif ? J'espère et nous espérons que la configuration actuelle de l'Assemblée nationale va peut-être encore nous obliger à mieux expliquer ce pouvoir législatif.

Vous nous permettrez aussi un clin d'œil amical et un mot de félicitations pour Marie-Charlotte GARIN qui est devenue députée de la 3<sup>e</sup> circonscription, élue avec plus de 21 000 voix, 54,79 %. C'est notre « ancienne » chef de Cabinet passagère et temporaire au 5<sup>e</sup> arrondissement puisque nous en sommes à trois chefs de Cabinet, mais c'est ainsi. Nous espérons le meilleur pour Marie-Charlotte GARIN, à 26 ans, à l'Assemblée nationale. Beaucoup de travail en perspective. Du coup, nous gardons Monsieur Boris LAMBERT, chef de Cabinet de la Mairie du 5<sup>e</sup>, embauché en remplacement de Marie-Charlotte GARIN. Tu vas découvrir la variété du 5<sup>e</sup> arrondissement, son étendue, ses différences et ses complexités, après une expérience professionnelle à Strasbourg tout à fait intéressante aussi à la Métropole et à la Ville. Bienvenue à toi depuis le 9 mai mais il y a peut-être encore certains élus qui ne te connaissent pas et ne connaissent pas encore ta porte, mais la porte du directeur de Cabinet de la Mairie de Lyon 5<sup>e</sup> est connue.

#### Point Sécurité :

Depuis l'année 2022, nous avons subi plusieurs faits graves : incendies, dégradations, incendies de véhicules. Cela préoccupe Nadine GEORGEL et l'ensemble des membres de l'équipe municipale. Depuis le début de l'année 2022, 17 véhicules ont été incendiés dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Une précision : le 14 mai 2022, il y a eu l'intrusion de personnes au sein de l'école Albert Camus, montée du télégraphe, avec effraction et tentative d'incendie. Maintenant on peut le dire, en faisant toujours attention à certaines informations, mais

certaines peuvent être dites, grâce à un témoin qui a vu le départ de feu, les deux jeunes mineurs – puisque ce sont deux jeunes mineurs qui étaient à l'origine de ces lourds dégâts – ont pu être interpellés dès 22 heures 40, dans la nuit. La Justice des mineurs, procureur, juge des enfants sont saisis et travaillent. Des mesures de surveillance ont été prises telles que la présence de policiers en civil et l'installation de caméras nomades. Je me souviens du dernier conseil d'arrondissement, Madame PROST, où vous aviez posé ces questions mais Madame la Maire était tenue à une certaine discrétion pour des raisons de sécurité qu'aujourd'hui, vous pouvez peut-être mieux comprendre. La police nationale continue de travailler sur les différentes enquêtes en cours. Nous ne pouvons pas en dire plus mais cela s'éclaircit. Oui, c'est inquiétant que de jeunes mineurs participent à de telles opérations mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a des témoins et des gens qui appellent encore – heureusement – les gendarmes et les policiers, et que la police, quoi que l'on en dise, fait son travail, et la justice aussi.

En tout cas, l'ensemble de la Mairie suit de près les différentes questions sécuritaires de l'arrondissement. Le nouveau point police qui sera fait à la Mairie Locard aura lieu le 4 juillet. Sachez que Madame GEORGEL et toute son équipe ne lâcheront pas sur toutes ces questions de sécurité, dans le 5<sup>e</sup> comme dans tout Lyon.

Enfin, vous me permettrez, de façon très courte, de vous évoquer une situation intervenue, il y a peu, dans notre arrondissement. J'ai hésité, mais je me suis dit qu'il fallait vous en parler. En ma qualité d'adjointe au logement, la Maire et moi-même avons été averties très tardivement de l'expulsion d'une femme retraitée, âgée de 75 ans, menacée d'une expulsion locative pour une forte dette de loyer auprès d'une communauté religieuse, propriétaire, avec un jugement d'expulsion de justice qui date de 2018, et une exécution d'expulsion qui aura donc lieu quatre ans après. J'ai reçu cette personne – parce que j'ai le souci, mais Nadine GEORGEL est dans le même état d'esprit ainsi que beaucoup d'entre nous aussi puisque j'en ai parlé à quelques-uns ici, autour de la table – pour essayer d'éviter le pire, et je me suis aperçue qu'elle percevait une retraite inférieure au minimum vieillesse, c'est-à-dire qu'elle percevait 835 euros par mois au lieu de percevoir au minimum, comme le veut la loi, 900 euros puisque si vous avez une retraite inférieure à 900 euros, la retraite est complétée par un mécanisme étatique qui s'appelle l'ASPA, l'Allocation de Soutien aux Personnes Âgées, et qui aurait pu compléter, depuis 15 ans, de 65 euros par mois le budget de cette dame. Elle avait honte, elle n'alertait pas les élus ni les services sociaux ni les associations. Je le dis parce que pour l'instant, elle est à l'abri temporairement. Nous faisons tout pour convaincre les bailleurs sociaux de lui trouver une place, mais c'est difficile, vous le savez, au vu du peu de places disponibles. N'oublions pas – et je voulais le partager avec vous – qu'il y a encore des gens qui ne demandent rien, qui n'ont même pas l'obtention de leurs droits, et il y a absolument nécessité, comme on le reverra tout à l'heure avec dans une délibération, d'accès aux services publics non dématérialisés pour des personnes en difficulté.

Pardon pour cet encart aux usages, peut-être, mais il me semble que l'élu municipal est l'élu de la proximité. Je crois que nous sommes d'accord, tous groupes réunis, sur cette question.

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 mai 2022.**

**Mme FRÉRY demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à 'unanimité.**

**M. Grégory CUILLERON s'abstient.**

**Rapport 1 – Rapport Direct : État spécial du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon -  
Décision budgétaire modificative n° 1 - Affectation du résultat de l'exercice 2021-  
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Comme vous l'avez peut-être vu dans le rapport – mais vous serez excusés si vous ne l'avez pas lu – notre budget pour la Mairie de Lyon 5<sup>e</sup> arrondissement présente un excédent net, en budget de fonctionnement, de 210 000 euros. Nous vous proposons de reporter 120 000 euros en investissement dans des projets portés par l'arrondissement. Par exemple, on m'a indiqué l'achat de ventilateurs, le budget animation qui aurait effectivement besoin d'un coup de pouce, de la Salle de la Garenne, et de prévoir peut-être quelques travaux immobiliers et notamment les tiers-lieux. Nous y reviendrons aussi, je vous le promets, tout à l'heure, avec plutôt une bonne nouvelle.

Puis dans la deuxième partie de cette délibération, on acte le transfert de gestion du Relais Petite Enfance, du transfert de la salle des Tamalous, et des locaux de la MDMS, Maison de la Métropole et des Solidarités, à l'annexe.

Je vous rappelle quand même – parce que c'est toujours intéressant de s'en rappeler – que le budget moyen de la Mairie de Lyon 5<sup>e</sup> arrondissement est de 588 000 euros. Une partie des excédents sera notamment absorbée par le coût des fluides et de l'énergie. C'est une augmentation très lourde et significative pour l'année 2022 qui prendra une part du budget de la Mairie.

Malgré cela, je vous demande d'approuver ce rapport et de le voter sachant que Madame la Maire n'étant pas là pour ce rapport, il n'y a pas de difficultés juridiques.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Myriam BENCHARAA et Jean-Dominique DURAND (pouvoir donné à Myriam BENCHARAA) s'abstiennent.**

**Rapport 2 – 3895 - Adhésion au disposition de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique**

**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Cette délibération concerne l'une des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Cette loi de 2019 est relative aux droits et obligations des fonctionnaires. Dans cette loi, il est prévu l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Il faut dire qu'à la Ville de Lyon, il existait un premier dispositif seulement depuis 2018, mais qui était limité aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel. La loi de 2019 a élargi cette question du harcèlement moral et de toute forme de discrimination. La Ville de Lyon a donc décidé de confier par délégation, au Centre de gestion du Rhône, la mission de recueil des signalements effectués par les agents, signalements qui peuvent être faits, soit parce qu'ils sont directement victimes, soit parce qu'ils sont témoins de tels faits ou de tels actes dans de grandes proportions : harcèlement moral, discrimination de tous styles et de tous genres, harcèlement sexuel, agissements sexistes ou violences. Ces témoins ou ces victimes pourront contacter le Conseil du Centre de gestion du Rhône. Il y aura une procédure d'orientation, une procédure de soutien psychologique et éventuellement, une prise de protection fonctionnelle du fonctionnaire, c'est-à-dire la prise en charge de celui-ci pour qu'il soit défendu et protégé. Cette convention d'adhésion tripartite concerne le Centre de gestion 69, la Ville de Lyon et la société d'avocats Allodiscrim qui, vous l'avez peut-être lu en annexe, a un contrat très précis avec la Ville de Lyon pour remplir cette mission d'écoute et de traitement éventuel, d'enquête, et de formuler des mesures éventuelles à adopter.

Je vous demanderai d'approuver cette convention d'adhésion. Il est temps que la Fonction Publique rejoigne le droit privé en droit du travail, avec ces mesures de protection et cette audition externe par un organisme extérieure à la Ville de Lyon pour les fonctionnaires.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 3 – 3900 - Programmation financière 2022 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 326 500 euros**  
**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, pour cette délibération, il s'agit principalement de subventions pour le projet TRACE lié notamment au Théâtre du Point du Jour mais aussi à la Maison des Passages, avec des ateliers de création sur Sœur Janin en particulier, mais aussi la Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival pour Éclats de cirque, et le Centre social de Champvert.

Je vous demande d'approuver cette délibération. Je vous ai donné les exemples du 5<sup>e</sup> arrondissement parce que dans un conseil d'arrondissement, c'est ce qui me paraît important à titre d'informations rapides.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 4 - 4105 - Programmation financière 2022 au titre du volet socio-éducatif de la politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 171 613 euros**  
**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Pour ce qui nous concerne, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, vous le savez, nous avons deux acteurs principaux : le Centre social de Champvert et l'action menée par Le Valdocco pour faire une action de proximité auprès des jeunes de 6 à 16 ans, et favoriser, dans la mesure du possible, l'accès à des activités éducatives, le travail de partenariat de proximité et impliquer aussi les parents.

[Myriam BENCHARAA](#) : Concernant le Centre social du Point du Jour, j'aimerais savoir s'ils perçoivent une subvention pour intervenir sur le QPV de Janin.

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : Oui.

[Myriam BENCHARAA](#) : Elle n'est pas inscrite dans cette délibération ?

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : Non, c'est une autre délibération.

[Myriam BENCHARAA](#) : D'accord.

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : On l'a dans une autre délibération. Je l'ai vue pour le quartier Janin. Le Valdocco intervient sur Janin pour cette délibération, le CS Champvert aussi, mais il y a d'autres délibérations qui concernent le Centre social Champvert pour le quartier Janin.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 5 - 4107 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 82 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » (FIL) et « Fonds Associatif Local » (FAL) pour un montant total de 29 927 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes**  
**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

La délibération 4107 concerne également la question de la programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville, pour un montant de 82 000 euros au titre des deux dispositifs qui sont le Fonds Associatif Local ou le Fonds d'Initiative Locales. Pour ce qui nous concerne, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit principalement l'association Entraide qui s'occupe essentiellement des personnes âgées et des sorties culturelles pour ces personnes âgées. Cela concerne également la Confédération Syndicale des Familles, section de Champvert, qui essaie aussi d'animer le quartier.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 6 - 4112 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 90 171 euros**  
**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Cette délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations, dans le cadre du soutien aux initiatives locales et du soutien à des associations de jeunesse. Pour ce qui nous concerne, c'est la MJC du Vieux Lyon, avec le festival Gones et Compagnies. Ce sera la 13<sup>e</sup> édition.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 7 - 4195 - Avis relatif au Projet de territoire 2021-2026 - Conférence Territoriale des Maires de Lyon**  
**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Nous ne sommes plus dans la politique de la Ville. Il s'agit des projets de territoire 2021-2026 à la suite d'un projet de pacte de cohérence métropolitain qui, vous le savez, a été établi entre la Métropole et les villes, les communes situées sur son territoire, et ce dans les neuf mois qui ont suivi les élections municipales. Il y a donc eu un projet général adopté par la Conférence métropolitaine des Maires, avec consultation des 59 Conseils municipaux. Pour Lyon, cela a été fait le 22 février 2021. Comme vous le savez, ce pacte métropolitain propose une coopération avec les communes autour de plusieurs axes stratégiques prioritaires tels que la végétalisation des rues, la végétalisation des cours d'école, la création de tiers-lieux. À cet égard, j'attire votre attention sur l'annexe que vous n'avez peut-être pas tous lue, concernant la place du Petit Collège et la Mairie annexe du 5<sup>e</sup> arrondissement. C'est programmé pour 2023. Je vous conseille la lecture de cette annexe. C'est très intéressant pour notre arrondissement, entre autres. On a aussi la création d'emplacements de stationnement de mode doux, et bien évidemment, le Parc des Balmes qui est une opération très importante et ambitieuse ainsi que le projet d'un Territoire zéro chômeur pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, la lutte contre l'habitat indigne et la vacance. J'en oublie certainement mais en toute hypothèse, je vous demande de voter favorablement pour ce projet de territoire qui pour partie, concerne l'ensemble de ces axes prioritaires. J'ai oublié – et je m'en excuse auprès de Pierre GAUDIOZ – le traitement des collectes des déchets et l'Observatoire des solidarités, pour d'autres.

Anne PROST : En ce qui me concerne, je m'abstiendrai parce qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas une vision très claire et précise des investissements métropolitains sur le territoire de Lyon. Pour l'instant, nous n'en voyons qu'une partie, avec ce projet de territoire. Raison pour laquelle je m'abstiendrai. Merci.

Marie-Noëlle FRÉRY : Madame PROST, vous avez vu que le tiers-lieu sur la Mairie annexe de Lyon 5<sup>e</sup> était dans les priorités, avec le Parc des Balmes de Fourvière ?

Anne PROST : Oui, j'ai bien vu.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Anne PROST s'abstient.**

## **Rapport 8 – 4229 - Tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement**

**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Cette délibération concerne la tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement.

Quelques informations rapides. Sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, ce qui nous concerne, c'est la salle de la Garenne. Là-dessus, ayant étudié, avec Monsieur Gilles FAURE, les grilles de tarifs, je crois avoir compris. Dans l'annexe de cette délibération, figurent notamment les prix applicables pour la location de la salle de la Garenne notamment, mais vous avez toutes les autres salles. Cela peut concerner plein de nos citoyens, associations ou autres.

Ce qu'il faut retenir du régime d'avant, c'est que les associations pouvaient éventuellement bénéficier d'une gratuité dans le cadre de ce que l'on appellera un pouvoir discrétionnaire du maire, puisqu'il avait droit à 20 gratuités par an. C'était un peu discrétionnaire. Aujourd'hui, et en tout cas, pour demain, et après vote de cette délibération au conseil municipal dans quelques jours, le 7 juillet, toutes les associations à but non lucratif, ayant un intérêt général, pourront obtenir par exemple, la salle de la Garenne gratuitement, sans condition de nombre de gratuité par an. Il me semble – et il nous semble – que c'est quand même très important.

De plus, il faut savoir que les tarifs de location de cette salle et de plusieurs autres salles municipales, n'avaient pas été revus depuis 2010. Si aujourd'hui, il y a une augmentation de 10 % sur 12 ans, c'est pour les personnes qui organiseront des fêtes, des anniversaires, des mariages, des fiançailles ou autres événements. Ce n'est donc pas très choquant, et le prix, comme vous le verrez dans la grille de l'annexe, est particulièrement abordable, avec des horaires plutôt sympathiques puisque c'est la totalité de la nuit jusqu'au grand matin.

Rappelons également pour information que le budget global de la salle de la Garenne est de 90 000 euros, que les recettes, en moyenne, sont de 50 000 euros. Il n'est donc pas question de faire beaucoup d'argent nécessairement sur la location de ces salles, mais de rendre ce règlement et cette tarification plus clairs pour les personnes privées, plus clairs pour les associations sans restriction.

Je vous demanderai de voter en faveur de cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 9 – 4279 - Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers**

## Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

C'est intéressant, et j'en parlais tout à l'heure de manière indirecte, il s'agit du pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité des services aux usagers. Dans le plan de mandat de la Ville de Lyon, il y a eu de grandes affiches, la promotion des services publics a été mise en avant. Le pacte en faveur de la qualité de service aux usagers vise à améliorer la qualité du service public pour l'utilisateur : accessibilité du service public, possibilité d'y accéder hors numérique, proximité du service public dans les arrondissements, qualité de l'accueil, consolider la coopération avec les services de proximité. Dans ce pacte, il est également prévu la création d'un médiateur de la Ville de Lyon pour mieux traiter les réclamations des usagers, avec un rapport annuel qui sera remis au conseil municipal. Puis, il est aussi prévu – ce qui peut faire sourire mais qui est toujours intéressant – la prise en compte de l'avis de l'utilisateur après le service pour nous dire si cela va ou si cela ne va pas. Je vous indiquerai avec un peu d'humour que dans ce pacte, il est également prévu l'amélioration de la situation pour les élus d'arrondissements... Cependant, nous arriverons peut-être avant la fin de la mandature, à améliorer la proximité des élus d'arrondissement avec le pouvoir central...

Je vous demande de donner un avis favorable à ce pacte en faveur de la qualité du service aux usagers et surtout pour ne pas oublier les personnes qui n'utilisent pas les ordinateurs et qui ne vont pas nécessairement sur Internet. Pardon, mais je vous rappelle l'exemple de tout à l'heure.

Anne PROST : Je voterai pour mais simplement, je suis très ennuyée de voir que vous créez de nouveau un nouveau pacte et que beaucoup de personnes encore, comme vous venez de le dire, n'utilisent pas ces moyens comme Internet, et sont totalement non informées. Vous parliez de cette personne, tout à l'heure, et nous en sommes très ennuyés. Je pense que certaines personnes n'osent pas aller en Mairie et n'osent pas téléphoner. J'ai eu beaucoup de remontées de seniors, notamment du quartier de Saint-Georges, qui ont des soucis d'aide-ménagère et autres, qui passent des coups de fil et tombent sur des boîtes vocales, et qui au bout d'un moment, sont totalement perdues. Ce qui est ennuyeux, c'est que vous lancez aussi vous-mêmes, des concertations qui sont très souvent des concertations sur internet. Le système tourne donc un peu en rond. Je voterai pour, mais je le rappelle quand même.

Marie-Noëlle FRÉRY : Merci de ce rappel. Je rappellerai quand même que dans le projet de délibération, la Ville de Lyon veut se mobiliser contre l'illectronisme – c'est le nouveau titre – sans injonction au tout numérique, ce qui veut dire que les services de la Ville vont vraiment essayer de faire très attention à l'accès aux services en dehors du numérique. Je crois que nous pourrons nous rejoindre, sauf si vous vous abstenez. Y a-t-il d'autres prises de paroles ?

Marielle PERRIN : C'est un peu impromptu mais j'en profite. Hier, j'étais à l'AG du Centre social Saint-Just. Je voulais donc en profiter pour faire une petite remarque sur l'énorme travail qui est fait par l'écrivain public, qui fait un travail de support au numérique. Dans beaucoup de centres sociaux, il y a des postes qui sont tenus par des personnes extrêmement impliquées, et qui apportent du support numérique aux personnes du quartier, sur simple rendez-vous. Quand vous voyez des gens un peu perdus, n'hésitez pas à les renvoyer vers les centres sociaux parce qu'il y a vraiment des services publics dans notre ville qui aident les gens qui sont loin du numérique.

Marie-Noëlle FRÉRY : Exact. Pour le Centre social de Champvert, c'est exactement la même situation.

Marielle PERRIN : Et la bibliothèque du Point du Jour...

Marie-Noëlle FRÉRY : Très bien, mais il faut tout cela.



Tristan DEBRAY : Merci Madame FRÉRY d'être brève, à chaque fois, pour la présentation, je sais que c'est un exercice difficile. Comme je ne prends pas très souvent la parole, je vais me permettre d'aller un peu plus dans les détails de cette délibération au nom du groupe Lyon en commun.

Mes chers collègues, dans le cadre de sa délégation à la promotion des services publics, notre collègue Laurent BOSETTI a impulsé en 2021, le Pacte social de la Ville de Lyon, afin d'améliorer les conditions de travail de nos personnels et de rendre ainsi un meilleur service public.

En 2022, il soumet cette fois-ci à notre avis un autre document d'orientations stratégiques, le Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers, afin d'affirmer, ou de réaffirmer, le lien humain indispensable entre citoyens et administration dans notre politique d'accueil.

Ce « pacte usagers », annexé au présent rapport, décline environ soixante actions autour de 3 intentions politiques fortes. En voici quelques pistes de travail :

- La première est l'accessibilité au service public. Après des années de dématérialisation à marche forcée, dans une logique d'optimisation des coûts, les administrations ont trop souvent laissé de côté un grand nombre d'usagers. Le défenseur des droits l'a d'ailleurs pointé lui-même. Environ 15 % de la population est dans une situation d'illectronisme.

D'autre part, même les personnes connectées sont près d'un tiers à abandonner leurs démarches en ligne, face à ce qui relève souvent du casse-tête numérique.

Le Pacte usagers propose de s'attaquer à ces défis, en garantissant par exemple qu'il y ait toujours une alternative présente ou téléphonique à nos démarches en ligne.

- La seconde est la proximité du service public. Vous le savez, nous avons fait de la place des arrondissements un axe important de notre plan de mandat. Nous croyons au principe de subsidiarité, au fait d'apporter une réponse circonstanciée à l'usager, au plus près de ses besoins. Aussi, le Pacte usagers propose de renforcer l'appui des directions centrales aux élus d'arrondissement pour une action publique davantage déclinée en proximité. D'autre part, nous avons commencé à renforcer les équipes des arrondissements dès le début du mandat.
- Enfin, la dernière est l'adaptabilité du service public. Nous mènerons des « Enquêtes Écoute-usagers » sur les services publics du quotidien pour répondre aux attentes des Lyonnaises et des Lyonnais sur nos crèches, nos accueils de loisirs, nos piscines, nos bibliothèques, nos parcs, nos accueils en mairie, etc. Nous donnerons aussi la parole à nos agents, en tant qu'artisans du service public, dans une logique de « symétrie des attentions ». Enfin, nous proposons de créer un poste de médiateur de la Ville de Lyon, chargé de dénouer les situations de blocage entre usagers et administration, et de proposer des axes d'amélioration pour notre collectivité.

Mes collègues de Lyon en commun et moi-même nous réjouissons de ce document d'orientations en faveur des usagers du service public. Il remet l'humain au cœur de notre politique d'accueil, loin des injonctions à la modernité, à l'optimisation des moyens ou au dogme de la dématérialisation.

Gardons-le à l'esprit : le service public n'a pas attendu la start-up nation pour être moderne. Par l'humanisme qu'il incarne, par son accessibilité à toutes et tous, par son attention envers les plus fragiles, le service public s'inscrit plus que jamais dans les besoins de notre époque.

Nous voterons bien sûr favorablement ce rapport.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 10 – 4297 - Extension et élargissement de la vidéo-verbalisation**  
**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Comme vous le savez, la Ville de Lyon déploie un dispositif de vidéo-surveillance de voirie publique. L'idée est de protéger les personnes, les biens, la prévention d'actes terroristes, du trafic de stupéfiants. De façon plus modeste, la Ville de Lyon a souhaité étendre l'usage de la vidéo-surveillance pour la constatation des infractions aux règles de la circulation, qu'il s'agisse des rodéos, des feux rouges passés, du non-respect des voies de transport en commun ou des stationnements en double file, de jour comme de nuit.

Dans cette délibération, il est proposé de maintenir ce système de vidéo-surveillance et de l'élargir à toutes les voies urbaines de Lyon comprenant des caméras. Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, nous disposons d'une cartographie des caméras fixes qui est à votre disposition, si vous le souhaitez. Le dispositif est déjà important puisqu'il concerne plus de 42 caméras installées dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Je précise que cela ne concerne pas les caméras nomades posées en fonction de certains faits qui peuvent intervenir à certains moments. Si cette délibération est votée, cela signifiera que pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, 11 voies feront ou pourront faire l'objet de vidéo-verbalisation.

Je dois dire que nous avons été avertis par Lyon en commun qu'ils s'abstiendraient. Je précise que la Mairie de Lyon 5<sup>e</sup> a un représentant au collège d'éthique de la vidéo-surveillance, c'est moi-même. Je crois, Tristan, que tu fais partie de ce collège d'éthique de la vidéo-surveillance. On va être très clairs. Ce collège ne s'est pas réuni depuis le début de l'année 2022 mais ce n'est pas pour des raisons idéologiques. La présidente du Collège d'éthique est une professeure de droit qui a eu des soucis personnels et qui a dû démissionner de ce poste. Il a fallu que la Ville de Lyon trouve une autre personne volontaire. Vous avez que ce n'est pas un poste très facile d'être président d'un collège d'éthique de vidéo-surveillance dans une ville telle que Lyon, surtout que c'est totalement bénévole. Cela demande beaucoup d'implication. La personne a été trouvée. La réunion du prochain collège d'éthique aura lieu le 13 juillet, et certains d'entre nous pourront évidemment poser certaines questions parce qu'ils manquent d'un certain nombre d'informations.

Pour le reste, il nous faudra aussi informer la population lyonnaise, notamment de notre arrondissement, de cette extension de la vidéo-verbalisation automatique, sur 11 voies lyonnaises du 5<sup>e</sup> arrondissement, ce qui va multiplier – on s'en doute – les procès-verbaux pour stationnement en double file ou pour d'autres non-respects de règles élémentaires de circulation, de jour comme de nuit.

En toute hypothèse, nous vous demandons de voter favorablement cette délibération, sauf s'il y a des questions ou des prises de paroles.

Tristan DEBRAY : Vous l'avez dit, Madame FRÉRY, nous allons nous abstenir. Ce n'est plus une surprise. Je prends brièvement la parole pour expliquer le vote de notre groupe Lyon en Commun, sur cette délibération.

Nous saluons fortement le travail mené par Mohamed CHIHI, Adjoint à la sûreté, la sécurité et la tranquillité auprès du Maire de Lyon. Nous saluons son écoute constante et constructive, et l'importance qu'il donne systématiquement à la prévention plutôt qu'à la répression.

Comme nous l'avons dit plusieurs fois, nous considérons que le droit à la sécurité est un droit fondamental. La sécurité publique est un enjeu social majeur. Mais nous souhaitons privilégier la proximité et les rapports humains, à l'usage d'outils technologiques et impersonnels que sont les caméras.

Selon nous, les efforts doivent porter toujours plus sur le lien réel, tangible et concret aux populations, qu'il s'agisse d'éducation, de prévention ou d'intervention policière. C'est ce que nous soutenons dans la politique de sécurité et de tranquillité publique que porte Monsieur CHIHI. Ce lien est nécessaire contre les incivilités en termes de sécurité routière. Les aménagements réalisés dans le bas des Pentes de la Croix-Rousse, par exemple, montrent une certaine efficacité contre les incivilités et l'amélioration de la tranquillité des habitants.

Par ailleurs, nous regrettons que les « sommes » collectées bénéficient à l'État et non à la Ville qui pourrait les utiliser pour développer d'autres formes d'actions pour les habitants.

Si nous approuvons la volonté de Monsieur Mohamed CHIHI de faire une large opération de communication afin d'informer du mieux possible les automobilistes, non seulement de l'existence de la vidéo-verbalisation, mais aussi de leur possibilité de recours, si nous soutenons l'objectif de faire évoluer le rôle des ASVP et des policiers municipaux pour réaliser des missions de proximité, nous ne soutenons pas cette extension de la vidéo-verbalisation. Ainsi, nous nous abstenons sur cette délibération.

Noëlle FRÉRY : J'avais demandé les chiffres pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, le 1<sup>er</sup> et le 7<sup>e</sup> pour faire des comparaisons parce que c'est toujours assez éclairant. Je pense vraiment sincèrement que la vidéo-surveillance sur le 1<sup>er</sup> arrondissement a dû modifier un certain nombre de comportements.

Précisions pour l'année 2021 : dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, nous avons eu 2 270 PV de stationnement et 122 liés à la circulation, et tout cela par vidéo-verbalisation, ce qui a dû mettre un peu d'arrêt à certains comportements dans le bas des pentes, effectivement répréhensibles. Pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, nous en étions à 2 033 PV à la circulation par le biais de la vidéo-surveillance.

Je vais vous étonner – et je me suis moi-même étonnée en demandant ces précisions au service technique central via Monsieur FAURE – pour l'année 2021, nous en sommes à 23 PV de vidéo-verbalisation. Je ne sais pas ce qui se passe dans le 5<sup>e</sup>. Est-ce que les gens sont si respectueux que cela ? En tout cas, aujourd'hui, comme il y aura 11 voies vidéo-verbalisables et non plus que les quais, cela risque de changer un peu.

C'est juste un complément d'information. Cela ne changera pas les idées des uns et des autres.

Marielle PERRIN : En matière de sécurité routière, je voulais aussi vous informer que des radars pédagogiques vont être installés à partir de la semaine prochaine. Il y en aura 5 sur des rues du 5<sup>e</sup> arrondissement. Si vous les voulez, vous avez Barthélemy Buyer, Edmond Locard, l'avenue de Ménival proche de l'école Diderot, Joliot-Curie, Montée de Choulans dans les deux sens.

Marie-Noëlle FRÉRY : Merci pour ces précisions. C'est toujours sympa d'avoir des radars au minimum pédagogiques.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Philippe-Henri CARRY, Tristan DEBRAY, Bénédicte DRAILLARD, Marie DUARTE et Joanny MERLINC s'abstiennent.**

**Rapport 11 - 4318 - Convention de partenariat - Mise à disposition et intermédiation de services civiques**  
**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Cette délibération est relative à une convention de partenariat pour la mise à disposition de services civiques. Vous savez que pour la Ville de Lyon comme pour d'autres institutions, il y a la possibilité d'embaucher des services civiques. Il en est prévu 9, autant vous dire que c'est un par arrondissement, si tout va bien, avec la médiation d'une association qui s'appelle Unicité. J'ai vu, en annexe, qu'elle existait depuis plus de 25 ans. Elle fera la liaison pour l'embauche de ces personnes, dans tous les arrondissements, en espérant que le 5<sup>e</sup> sera bien fourni d'un service civique. À propos des services civiques, je précise qu'ils sont « réglés » à hauteur de 450 euros par mois, et que la Ville de Lyon rajoutera 107 euros pour l'alimentation et le transport, ce qui fait une rémunération de 557 euros par mois. Cela permet quand même à des jeunes de 16 à 25 ans dont il n'est pas demandé de diplômes ou jusqu'à 30 ans s'ils sont porteurs d'un handicap, de pouvoir être engagés, dans un premier temps – cela s'inscrit dans le Code du service national – et d'être mis à disposition des mairies d'arrondissement, en espérant qu'ils y trouvent une formation et une motivation pour pouvoir progresser.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération 4318, sauf s'il y a des demandes de prises de paroles.

Anne PROST : J'ai quelques questions concernant cette convention avec Unicité. Vous venez de nous annoncer que c'est une association qui est très ancienne. Pourquoi cette association et pas une autre ? Ensuite, comme vous l'expliquiez, il y aurait un jeune ou une personne de moins de 30 ans en service civique dans chaque mairie. Je trouve que c'est un peu curieux parce qu'il n'y a aucun lien de subordination. C'est-à-dire que cette jeune personne sera rattachée au directeur de Cabinet, sans lien de subordination. Est-ce que ce service civique va plutôt travailler sur la démocratie participative ? Est-ce qu'il ne va pas se substituer à certains élus ? C'est un peu vague. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

Marie-Noëlle FRÉRY : Je ne suis pas sûre qu'il y ait eu une profonde réflexion sur ce que vont faire les services civiques dans chaque arrondissement. Il me semble qu'ils seront à disposition du Cabinet.

Anne PROST : Ils ne seront pas à l'accueil ? S'ils sont rattachés au Cabinet, ils ne seront pas à l'accueil ou peut-être qu'il y aurait un travail intéressant à réaliser puisque vous êtes dans le service et dans la valorisation du service et la qualité du service. Moi, c'est le lien, qu'il n'y est pas un lien de subordination, comment va agir...

Marie-Noëlle FRÉRY : Il y a nécessairement un lien de subordination, d'abord avec le Cabinet.

Anne PROST : A priori, non.

Marie-Noëlle FRÉRY : Déjà en responsabilité des salariés, ce sont toutes les assistantes de Cabinet. Ensuite, il y a une convention de partenariat...

Anne PROST : Il n'y a pas d'autorité hiérarchique. Le tuteur de ce volontaire serait le directeur de Cabinet de la mairie d'arrondissement, mais sans autorité hiérarchique.

Marie-Noëlle FRÉRY : On ne va pas vous faire un dessin sur un jeune de 20 à 25 ans qui arrive sans diplôme, sans formation... En fait, le service civique est une opportunité pour ces jeunes.

Anne PROST : Bien sûr.

Marie-Noëlle FRÉRY : Généralement, ils n'ont pas de diplômes et cela peut leur permettre de remettre le pied à l'étrier. Marielle Perrin, vous avez des précisions à donner sur d'autres associations qui utilisent des services civiques ?

Marielle PERRIN : Je connais Unicité pour avoir fait du maraudage avec eux dans des quartiers défavorisés, dans des QPV. C'est une association qui encadre extrêmement bien les jeunes avec lesquels elle travaille. Puis, se substituer aux élus, en fait aujourd'hui, pour nous les élus, il y a quand même quelques petites missions pour lesquelles on pourrait nous substituer. Quand on fait du boîtage pour des réunions publiques, quand on affiche nous-mêmes ou avec nos directeurs de Cabinet pour des événements comme par exemple, un week-end à Saint-Just. Nous avons tout un tas de petites missions. Pas de souci de substitution d'élus. Nous avons plein de choses à faire faire.

Marie-Noëlle FRÉRY : C'est vraiment une opportunité pour des services civiques. On n'est pas tous très fiers de la rémunération d'un service civique. Qu'on soit clairs, ce n'est pas une solution pérenne. C'est la possibilité de remettre des jeunes sans diplôme et sans formation dans un parcours, et qu'ils rencontrent des personnes « intéressantes ». Ce n'est pas parce qu'elles sont élues qu'elles sont intéressantes mais il y a aussi des fonctionnaires qui peuvent déclencher des vocations ou d'autres types de personnes.

Bénédicte DRAILLARD : Juste une petite information mais peut-être que vous les avez croisés. Il y a deux services civiques qui sont dans notre arrondissement, spécialement Vieux Lyon et Colline de Fourvière, au niveau du tourisme. Je m'en suis réjouie. Je les ai croisés et peut-être que certains d'entre vous les ont déjà croisés. Ils font de l'accueil, ils répondent aux gens. Je trouve que c'est agréable de voir deux jeunes filles qui sont là et qui manifestement, aiment ce qu'elles font.

Marie-Noëlle FRÉRY : Il faut tout tenter pour des jeunes qui n'ont pas de bagages et qui bénéficient des petites opportunités offertes par des collectivités locales.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Anne PROST s'abstient.**

**Rapport 12 - 4274 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoé Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 17 et 18 septembre 2022 - Approbation d'une convention**

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Marie-Noëlle FRÉRY : Monsieur GAIDIOZ va intervenir sur cette délibération en lieu et place de Bertrand ARTIGNY.

Pierre GAIDIOZ : M. ARTIGNY n'est pas en très grande forme. J'ai pris sa délibération au pied levé. Il s'agit de la manifestation Lyon Kayak que vous connaissez bien, qui se passe sur la Saône, et pour laquelle il est demandé une subvention de 20 000 euros. Je pourrais vous décrire longuement cela, mais je pense que vous connaissez pas mal cet événement. Cela se passe depuis la Rochetaillée, il me semble, jusqu'à la Darse de la Confluence. Cela s'adresse

à tout public, du sportif confirmé aux familles et même les personnes handicapées. Cela allie à la fois le sport et la découverte de la Saône, avec une vue de la Saône sous un tout autre angle, et avec un souci d'éco-responsabilité en matière de déchets et même de nettoyage de la Saône.

Si l'attribution d'une subvention de 20 000 euros vous convient, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : Merci Pierre, sachant que Pierre était, avec d'autres élus, au Conseil des enfants du 5<sup>e</sup> arrondissement. C'était un moment très réjouissant, une heure avant. C'est vrai que les élus ont beaucoup de travail, j'ai oublié de le dire à Madame PROST.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 13 - 4277 - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Lyon Vélo Festival » les 24 et 25 septembre 2022 - Approbation d'une convention**  
**Rapporteur : Pierre GAUDIOZ**

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 40 000 euros pour la manifestation Lyon Vélo Festival. Il s'agit de VTT et cela se passe à l'intérieur du périmètre lyonnais. Cela se passe également dans les Monts du Lyonnais. Là encore, cela concerne des sportifs confirmés, des familles, du convivial, des handicapés. Il y a une épreuve santé qui est l'équivalent du Courir pour elle pédestre mais pour les cyclistes. Il y a pas mal de manifestations.

Là encore, je vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

[Grégory CUIILLERON](#) : Ce n'est pas vraiment relatif à la délibération mais comme on parle de vélo, j'en profite pour demander si nous pourrions avoir des pompes à vélo disponibles pour tous. Ce serait super bien. Il y en a une à la station Vélo'v en face du Palais de Justice, mais sinon, on est un peu pauvres là-dessus. Parfois, on se retrouve à plat et ce n'est pas évident.

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : C'est une demande qui sera transmise.

[Pierre GAUDIOZ](#) : Entendu. Je partage le souci.

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : Vous connaissez le souci. J'ai cru comprendre que tous les cyclistes avaient ce souci.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 14 - 4259 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 59 250 euros et attribution de subvention de fonctionnement à des structures œuvrant en faveur de l'alimentation durable pour un montant total de 10 000 euros et approbation d'une convention**  
**Rapporteur : Sophie HÉRITIER**

Afin d'assurer le développement d'une alimentation durable, la Ville a lancé, le 17 janvier dernier, un appel à projets pour soutenir des projets contribuant à un système

alimentaire inclusif de qualité et de circuit court. Ce sont 26 candidatures qui ont été reçues suite à cet appel à projets, et 13 dossiers ont été retenus. Ils sont listés dans la délibération.

*[M. CUILLERON et Mme BUFFLIER quittent la salle]*

Je regrette que vous partiez maintenant parce que cela concerne les petites cantines. C'est pour la subvention des petites cantines et j'aurais aimé que vous soyez là.

Marie-Noëlle FRÉRY : On explique pour le public qui est ici. Nous avons deux cuisiniers qui travaillent le jeudi soir. C'est très compliqué pour eux d'être libres au conseil d'arrondissement. Parfois, on fixe le mardi. Ce n'est pas du désintéret de leur part.

Sophie HÉRITIER : Pour cet appel à projets, en ce qui concerne le 5<sup>e</sup>, ce sont les petites cantines qui ont eu une subvention de 7 500 euros.

Je vous demande un avis favorable pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Bénédicte DRAILLARD et Sophia POPOFF (pouvoir donné à Sophie Héritier) ne participent pas au vote car élues intéressées.**

**Rapport 15 - 4260 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale – attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention**  
**Rapporteur : Sophie HÉRITIER**

Encore une fois, il s'agit d'un appel à projets. Celui-ci a été lancé le 11 janvier et il vise à développer et moderniser le commerce et l'artisanat. Nous avons eu 15 dossiers qui ont été retenus suite à cet appel à projets. Pour le 5<sup>e</sup>, c'est l'association So Vieux-Lyon qui s'est vu attribuer une subvention de 3 408 euros pour la création d'une plateforme numérique pour la fidélisation de la clientèle et la valorisation du territoire du Vieux Lyon et son commerce local.

Je vous demande un avis favorable pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 16 - 3841 - Attribution de subventions de fonctionnement à 28 structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 169 500 €. Approbation de conventions**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Je vais essayer de répondre à vos attentes. Je vais tâcher d'être très efficace. Pour être efficace sans être incompréhensible, j'ai préparé une petite illustration, comme l'an dernier. Pour ce mini-marathon, j'ai changé d'habillement. Les habitués reconnaîtront le mur peint que vous voyez là.

La première délibération porte sur l'attribution de subventions dans le cadre du fonds d'intervention culturel, le FIC, pour des associations dans le domaine du patrimoine, du cinéma, des écritures et des arts visuels. Ce n'est pas la seule délibération qui porte sur le FIC, le FIMA. Je vais juste me permettre quelques généralités. Je vais juste les énoncer pour que l'on comprenne de quoi on parle. À l'échelle de la Ville de Lyon, pour cette édition 2022, 166 structures seront soutenues sur 255 demandes. Il y a donc un taux d'accession à la subvention qui est assez fort. On a 26 nouvelles structures en 2020. On en avait déjà 35 en 2021. Il y a un peu plus d'équilibrage que l'année précédente puisqu'il y a 29 augmentations et 25 baisses. Ce sont des chiffres généraux.

La diapositive suivante vous montre la répartition. Elle est sensiblement la même chaque année mais le théâtre est bien représenté, les musiques anciennes et contemporaines sont aussi représentées ainsi que la danse. Je me félicite que les musiques actuelles soient en légère augmentation. Vous avez un panorama de l'ensemble des sensibilités qui sont subventionnées par ce fonds d'intervention.

Je vais revenir à la première délibération, la 3841. 28 structures sont concernées. Dans le 5<sup>e</sup>, nous sommes concernés par deux structures :

- La première, c'est l'Académie des Arts et Belles Lettres qui se trouve dans notre magnifique Palais Saint-Jean. J'en profite parce que je n'ai pas souvent l'occasion de le dire, mais il s'agit d'une association qui a été fondée en 1700, et reconnue d'utilité publique en 1867. Je ne vous détaille pas ses activités puisque vous les avez dans le dossier de séance. Pour la partie la plus impressionnante – en tout cas, pour moi – ce sont les 20 000 volumes et les 4 000 manuscrits qui sont, pour la plupart, accessibles au public. Puis, il y a les conférences qui ont lieu chaque mardi ainsi que les prix remis. La subvention pour l'Académie est de 2 000 euros ;
- La deuxième structure concernée, c'est la Maison des passages que l'on a évoquée un peu plus tôt, dans une autre délibération. Je suis très honoré d'évoquer la Maison des passages qui est un acteur socio-culturel incontournable du Vieux Lyon et de notre arrondissement. Pour celles et ceux qui ne la connaissent pas, je voudrais dire que la première mission de la Maison des passages, c'est de valoriser le dialogue interculturel, la diversité, la défense des principes d'égalité et de fraternité. Je vous invite à regarder tout le programme que je ne vais pas vous détailler. Je pense notamment au projet « Rêver la Ville » qui sera co-porté avec d'autres acteurs, la Compagnie EOLO dans laquelle s'investit ma très chère prédécesseuse Gilda HOBERT, depuis de nombreux mois. Ce projet est financé par la politique de la Ville, je le précise, et sera à destination des quartiers Sœur Janin et Ménival.
- La troisième association que je connais moins, mais vous pourrez toujours poser des questions à mon voisin de gauche, c'est l'ECCLY qui est constituée depuis 2004 contre la fermeture de l'Anticaille et préserve un pan majeur de l'histoire lyonnaise. C'est vraiment très beau. Je les connais parce que j'ai eu la chance d'y aller lors d'une représentation de Jazz à Cours et à Jardins.

Voilà pour les trois associations concernées dans le 5<sup>e</sup> pour cette délibération 3841. Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 17 - 3913 - Attribution de subventions à trois associations (Dopp Fiction, L'ornithorynque, Jazz sur les places) pour un montant total de 12 000 euros, pour l'organisation d'événements culturels**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**



C'est une subvention événements. Ce sont des associations qui portent des projets d'animation culturels et événementiels. Dans le 5<sup>e</sup>, on est concerné par notre très célèbre festival Jazz sur les Places porté par Philippe DECHEVRE. Il a été créé en 2010. C'est un événement festif, populaire, sur Saint-Georges. Il mêle à la fois une approche populaire et exigeante du jazz, et soutient aussi la Scène découverte pour faire du lien avec d'autres acteurs du 5<sup>e</sup>. Ils produisent régulièrement des artistes qui sortent du CRR ou du CNSMD qui n'est pas très loin.

Pour leur faire un peu de réclame, je vous signale que l'édition 2022 aura lieu du 11 au 18 septembre, Place Benoît Crépu.

La subvention proposée est de 3 500 euros. Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 18 - 4136 - Approbation du projet Des Livres à soi porté par la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon, avec le soutien de la Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2022, 2023**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Voilà pourquoi je n'ai pas groupé les délibérations parce qu'elles ne concernent pas toutes le FIC et le FIMA. Cette délibération concerne un dispositif qui s'appelle Des Livres à soi, porté par la Bibliothèque municipale. C'est un dispositif de médiation qui a pour objectif de ramener des publics que l'on dit éloignés des bibliothèques. C'est un dispositif qui n'est pas né à Lyon mais qui a été repris par la Bibliothèque municipale. Dans le 5<sup>e</sup>, il visera les quartiers Sœur Janin et Jeunet.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 19 - 4165 - Attribution de subventions de fonctionnement à 51 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 366 000 €. Approbation de conventions**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

De retour avec le Fonds culturel. La délibération 4165 porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 51 associations dans le domaine du théâtre. Nous sommes concernés par 5 compagnies. Je les présente très rapidement :

- La première a une actualité chaude puisqu'à l'issue de l'appel à projets de la Ville de Lyon, la Compagnie du Bonhomme, dirigée par Thomas POULARD, occupera dorénavant le théâtre des Asphodèles. Leur siège reste dans le 5<sup>e</sup>. Ils sont les nouveaux porteurs du projet dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Thomas POULARD a travaillé avec beaucoup de metteurs en scène. Il a été formé à l'ENSATT. Il connaît bien le 5<sup>e</sup> puisqu'il a travaillé avec des metteurs en scène que l'on connaît bien comme Gwenaël MORIN qui a dirigé le théâtre du Point du Jour, ou Eric MASSÉ qui le dirige aujourd'hui, ou encore Philippe DELAY qui entre autres, a longtemps enseigné à

l'ENSATT, sur le 5<sup>e</sup> arrondissement. Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 euros au Théâtre du Bonhomme ;

- Parmi les autres compagnies subventionnées, via cette délibération, pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, on retrouve la Compagnie Get Out, dirigée par Ambre KAHAN BELBACHIR qui, cette saison, sera artiste associée à la Comédie de Valence et au théâtre de Villefranche. Ici, la subvention est de 5 000 euros. ;
- La Compagnie Cassandre fondée en 2010 par Sébastien VALIGNAT, metteur en scène et comédien pour créer des comédies documentaires en lien avec les sciences sociales, la politique et l'actualité. Je les connais par le biais du brillant projet Campagne qui a été représenté au Théâtre du Point du Jour. Campagne, c'est une satire impertinente et engagée autour des présidentielles. Elle était programmée en avril dernier, au Théâtre du Point du Jour, à proximité des présidentielles ;
- Les autres compagnies concernées sont le Théâtre de l'Entre-Deux, créé en 2007 par Philippe MANGENOT qui a travaillé pendant 10 ans au Théâtre des Ateliers ;
- Enfin, la dernière compagnie concernée par cette délibération, c'est la Compagnie Turak qui occupe la Villa Neyrand. Vous aurez peut-être des questions sur le sujet. Je présente rapidement la Compagnie Turak. Elle a été fondée en 1985, par Michel LAUBU afin de proposer une approche très novatrice du théâtre d'objets, de marionnettes. Dans le 5<sup>e</sup>, entre la Compagnie Turak et le Musée des Arts et de la Marionnette, nous avons un ADN théâtre d'objets. La Compagnie est multi subventionnée parce que son activité n'est pas circonscrite au Territoire. Elle est notamment soutenue par la DRAC et la Région. Elle a un rayonnement national et international.

Pour cette délibération sur ces 5 associations et compagnies, je vous propose, mes chers collègues d'émettre un avis favorable.

Anne PROST : J'ai des questions concernant cette Compagnie Turak. Je trouve que la subvention est énorme. Depuis des années, elle est toujours de ce montant. Chaque fois que je suis allée les rencontrer dans le 5<sup>e</sup>, c'était fermé. Je n'ai jamais rien vu se passer dans Lyon avec eux. Je suis donc assez surprise. Je sais qu'ils sont très présents ailleurs qu'à Lyon. Pourquoi ne sont-ils pas présents à Lyon alors que c'est nous qui les subventionnons ?

Joanny MERLINC : Je me permets de répondre. Merci pour cette question, Madame PROST. C'est un sujet que l'on a déjà évoqué en conseil d'arrondissement. Béatrice GAILLOUT qui n'est pas là avait déjà évoqué ce sujet. Effectivement, la Compagnie Turak est dans un développement entre différentes institutions et différents rayonnements. C'est vrai que la question se pose. Ils ne sont pas soutenus que par la Ville, même si le montant est important, c'est vrai. Ces dernières années, ils ont largement favorisé ou en tout cas, ils se sont engagés dans une approche à destination des territoires ruraux. Ils ont effectué une grande partie de leur programmation en dehors du territoire, même s'ils n'ont pas été absents ni dans le 5<sup>e</sup> ni dans la ville de Lyon. Ils ont répondu à des obligations qui les emmènent assez loin. Il y a une particularité technique, c'est que contrairement à d'autres compagnies, cette compagnie effectue une médiation par les artistes. C'est lié à la sensibilité, à ce qu'ils présentent, à la spécialité du théâtre d'objets qui est très particulier. Je pense que vous le voyez avec les photos. C'est vraiment difficile de déléguer cela à un médiateur même s'ils font un travail formidable. Ils sont trois et ils ne peuvent pas se multiplier. Cela ne nous affranchit pas de discussions et de réflexions sur le devenir de la compagnie.

Des discussions vont être entamées sur l'investissement de la compagnie à l'échelle du territoire. Ces discussions sont indispensables. Je précise que la compagnie s'est montrée très ouverte à l'idée de faire un bilan et d'évoquer cela. Il est certain que nous aurions pu prendre les devants, et penser à diminuer la subvention. Cela aurait été dommage de diminuer avant discussion mais pourquoi pas. Néanmoins, je dois signaler que la compagnie a subi d'autres baisses de subventions de la part d'autres acteurs, notamment la Région, et que la

compagnie subit également des baisses de subventions indirectes puisqu'ils sont coproducteurs de projets et que la plupart, l'essentiel de leurs coproducteurs ont également subi des baisses de subventions via la Région. C'est donc une question de temporalité. La discussion va avoir lieu mais la subvention a été maintenue.

Il y a aussi un deuxième sujet, qui nous concerne le plus, c'est l'occupation par la compagnie de la Villa Neyrand. On en a discuté. C'est une question qui revient souvent en conseil de quartier, dans les discussions avec les habitants. Est-ce que c'est le bon endroit ? Est-ce que cette maison ne devrait pas être ouverte au public ? Je le précise encore, c'est une question légitime, mais également tout à fait partagée par la compagnie elle-même, qui nous a toujours reçus, qui a toujours accepté d'en discuter. Avec Nadine GEORGEL, nous avons entamé un processus de réflexion pour faire un bilan et savoir si la compagnie devait poursuivre dans le lieu.

Pour en finir avec le lieu, il faut quand même que l'on fasse les choses dans l'ordre. Actuellement, le lieu n'est pas un ERP. Si la compagnie devait quitter la Villa Neyrand, il n'y aurait pas de possibilités faciles d'accueillir un nouveau projet. C'est souvent cela qui, dans l'institution, crée non pas un blocage mais une certaine lenteur. C'est-à-dire qu'il faut se demander pourquoi on les pousserait dehors si on ne sait pas exactement ce qui va se passer avant. On ne les pousse pas dehors. Personnellement, je trouve que l'activité artistique de la compagnie est remarquable, mais si on en a l'occasion, on discutera de l'avenir de la compagnie. C'est après cette étape que l'on aura l'occasion d'investir des budgets pour changer la destination et discuter avec les habitants – je l'espère – et avec les élus de la future destination du lieu si c'est ce qui devait arriver. Je ne sais pas si cela a été très clair, mais j'ai tâché de détailler. Je pense que pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, c'est essentiellement le patrimoine, l'avenir de la Villa Neyrand qui nous concerne. Puis, pour la Compagnie Turak, j'espère que l'on pourra – je m'en rappellerai – l'an prochain, discuter de l'évolution du soutien de la Ville, et surtout, puisque c'est dans l'autre sens que j'aimerais que cela arrive, de l'évolution de l'activité de la compagnie, et des riches projets qu'ils pourront mener sur le territoire, suite aux discussions que l'on aura entamées avec eux.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote**

Anne PROST : Je m'abstiens parce que l'on met toutes ces subventions dans un seul bloc. J'aimerais, et on le dit chaque fois, que chacune soit différenciée pour que l'on puisse s'abstenir pour les bonnes. Là, j'englobe tout, je suis désolée, Philippe.

Joanny MERLINC : Je comprends. Je rappelle que sur le FIC-FIMA, il y a un peu plus de 200 associations et que juste sur le 5<sup>e</sup>, il y en a une trentaine. Évidemment, ce serait l'idéal mais je pense que c'est utopique dans l'organisation.

Marie-Noëlle FRÉRY : C'est vrai qu'il me semble que chaque année, on reparle de la Compagnie Turak, mais aussi en lien avec la maison Neyrand.

**Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Anne PROST vote contre.**

**Rapport 20 - 4166 - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 190 000 € - enveloppe FIMA - Approbation d'une convention**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Concernant cette délibération, même si cela change de nom, c'est le même fonds qui porte sur l'attribution de subvention pour le fonds FIMA. C'est MA pour « Musiques Actuelles ». Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par la MJC du Vieux Lyon. On dit « MJC de Vieux Lyon » mais en fait, c'est la salle Léo Ferré. Il s'agit d'un acteur incontournable dans le territoire, dans la région, sur les musiques actuelles. Je l'avais déjà évoqué à l'occasion de nos délibérations autour du Champ de Mars. La salle Léo Ferré est une petite salle de 80 places, mais depuis de nombreuses années, c'est vraiment le rendez-vous incontournable de proximité pour les musiques : folk, rap, slam, toutes les musiques actuelles. Cela s'articule selon trois axes :

- La valorisation de la scène régionale, donc avec des acteurs qui viennent en résidence depuis des lieux proches ;
- Le soutien à l'émergence et la création ;
- La rencontre avec les publics.

C'est une action qui porte ses fruits, sans conteste. Par exemple, cette année, plusieurs artistes anciennement en résidence à la MJC très récemment, sont programmés aux Nuits de Fourvière. On a donc même une dynamique de territoire à l'échelle du 5<sup>e</sup> arrondissement qui fait émerger des artistes qui vont rayonner à l'échelle nationale. Le talentueux rappeur Cyrious que j'ai découvert à la MJC qui était vraiment en émergence et qui cette année sera aux Nuits de Fourvière. Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 euros à la MJC du Vieux Lyon.

Je vais raccourcir mon intervention et vous proposer d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 21 - 4167 - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 136 500 € - enveloppe « Casino » - Approbation d'une convention**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations sur un autre fonds dit « Casino ». Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par 3 associations. La première, c'est Sequenza. En fait, le nom, c'est Camerata aussi. C'est porté par Gaël RASSAERT. La subvention proposée est de 1 500 euros. La deuxième association concernée est la Maison Lorette pour une subvention de 5 000 euros.

Pour ces deux propositions, je vous propose d'émettre un avis favorable.

[Bénédicte DRAILLARD](#) : Pour information, en tant que déléguée à la mémoire, la béatification de Pauline JARICOT a eu lieu à Lyon. La Maison de Lorette était la maison où a vécu Pauline JARICOT.

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : Merci pour ce point d'histoire.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**M. François THEVENIEAU (absent excusé pouvoir) ne participe pas au vote car élu intéressé.**

**Rapport 22 - 4168 - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 231 500 €. Approbation de conventions**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Cette délibération porte sur l'attribution de financements. Là, c'est le retour du fonds FIC. Nous sommes concernés par plusieurs compagnies. La première est la Compagnie Propos qui a été créée par Denis PLASSARD. Elle a de forts liens aussi avec le 1<sup>er</sup> arrondissement puisqu'il a été formé à la danse classique au CRR puis au CNSMD. La deuxième compagnie concernée par cette délibération est la Compagnie 126 kilos. Cette compagnie mène un travail admirable. C'est une compagnie émergente de cirque. J'en avais déjà parlé puisqu'ils ont été programmés à Éclats de cirque. Ils ont donc une forte dynamique. C'est une compagnie résidente de l'école du cirque du 5<sup>e</sup> arrondissement.

[Marielle PERRIN](#) : Pour complément d'information, j'ai demandé aux artistes pourquoi ils s'appellent 126 kilos, c'est parce que la somme de leurs poids fait 126 kilos.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 23 - 4169 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé municipal au profit de l'association Cuivres Diffusion, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local sis 25 rue Roger Radisson – Lyon 5<sup>e</sup> – EI 05055 – 2022 -2024**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Cette délibération concerne la convention d'occupation temporaire au profit de l'association Cuivres Diffusion. J'ai peu de choses à en dire et je vais tout de suite vous proposer d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : C'est une convention d'occupation à titre gratuit pour deux ans.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 24 - 4249 - Attribution de subventions de fonctionnement à 16 écoles de musique pour un montant global de 90 900 € - Enveloppe « fonctionnement école de musique »**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Il s'agit d'une attribution de subventions de fonctionnement à 16 écoles de musique. Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par « Les petits chanteurs de Lyon » que j'ai rencontrés. L'année prochaine, ils proposeront un projet d'ouverture à destination des écoles. Ils marquent une forte volonté de synergie avec le territoire. La subvention proposée est de 5 000 euros, et je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 25 - 4271 - Arrondissements en fête : subventions aux associations - Approbation de conventions**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : C'est pour les fêtes de quartier : carnaval des dragons, fête de quartier du 25 juin 2022, Vieux Lyon en humanité, l'association des Dragons de Saint-Georges.

**Joanny MERLINC** : Il ne me reste plus grand-chose à dire. Je voudrais bien vous parler de chacune de ces associations que j'aime beaucoup.

Pour Vieux Lyon en humanité, je vais faire une incursion juste pour vous dire que cette année, ils sont soutenus par une subvention globale à la Ville de Lyon, que le festival a démarré mercredi, que j'ai eu le privilège de le présenter et de présenter l'origine de ce festival ainsi que les valeurs qu'il défendait, notamment celle de donner une autre définition, une autre identité, une autre définition de l'humanité du Vieux Lyon en opposition avec celle que souhaiteraient incarner certains groupuscules que je ne nommerai pas. Je vous invite, toutes et tous, à participer aux 180 activités de Vieux Lyon en humanité qui se dérouleront sur 12 jours.

Pour l'ensemble de ces délibérations et les non moins méritants événements dont je ne parlerai pas vous parler pour ne pas rallonger le temps, je vous propose d'émettre un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 26 - 4246 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audio-visuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 21 034, 16 euros HT.  
Rapporteur : Catherine GOUJON**

Cette délibération a pour objet la tarification des 6 salles municipales qui accueillent spectacles, conférences et réunions associatives, syndicales et politiques dont les salles Molière et Witkowski, au Palais de Bondy, pour le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Pour tenir compte des objectifs d'intérêt général tendant au développement et à la promotion de l'intérêt local, culturel et social, il est proposé la gratuité de frais de locations ou de captations audio-visuelles aux associations et organismes détaillés dans le tableau. Pour le 5<sup>e</sup>, c'est principalement le Conservatoire National de Région et la MJC Saint Jean. Pour la Ville de Lyon, le montant total est de 21 034 euros. Puis, il y a le remboursement des frais de locations et captations audio-visuelles à ces mêmes associations et organismes.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 27 - 2900 - Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS de Lyon pour la Végétalisation des Résidences autonomie - Lancement de l'opération n° 60034532 « Végétalisation des Résidences autonomie » et affectation d'une partie de l'AP n° 00001/2021-1  
Rapporteurs : Joanny MERLINC et Philippe CARRY.**

Je vais aider Philippe-Henri. Il était avec moi mercredi, pour soutenir le lancement de Vieux Lyon en humanité et il y a laissé une partie de sa voix !

Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS de Lyon. Le CCAS et la SAHLMAS – HLM pour Action sociale – ont engagé une réflexion sur la végétalisation des résidences autonomie parmi lesquelles la Résidence Charcot. Les travaux sont programmés de 2022 à 2025. Pour financer ces travaux, la SAHLMAS sollicite l'attribution d'une subvention d'investissement global de 190 500 euros auprès de la Ville de Lyon, s'étalant sur 4 années, dont 39 500 euros pour l'année 2024. Par ailleurs, le CCAS sollicite aussi l'attribution d'une subvention d'investissement global de 39 500 euros auprès de la Ville de Lyon. L'opération totale porte donc sur 230 000 euros.

Si cette délibération recueille votre consentement, Philippe CARRY vous propose d'émettre un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 28 - 4202 - Lyon 5<sup>e</sup> - Renouvellement du bail de droit commun consenti par la Ville de Lyon au profit de l'association « AVF Lyon Rhône » relatif à la mise à disposition de locaux sis 5 place de la Baleine - EI 05065**  
**Rapporteurs : Joanny MERLINC et Philippe CARRY**

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété, 5, place de la baleine, d'une surface de 92,80 mètres carrés, appartenant à son domaine privé, et occupé par l'association AVF Lyon Rhône, Association nationale des Villes Françaises. Elle a pour mission d'accueillir les nouveaux arrivants installés à Lyon. Cette association souhaitant prolonger son occupation, elle a à nouveau sollicité la mise à disposition des locaux. Il vous est proposé d'accepter le renouvellement du bail de droit commun pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 et de consentir, sur une valeur locative annuelle totale estimée à 12 508 euros, une exonération de loyer, gratuite et partielle correspondant à 50 % de ce montant, soit 6 254 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, Philippe CARRY vous propose d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 29 - 4207 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 273 730 euros - Autorisation de signer les conventions de financement**  
**Rapporteur : Marie DUARTE**

Je vous rappelle qu'il faut promouvoir toutes les actions qui luttent contre l'isolement social, la prévention de la perte d'autonomie, faciliter la participation à la vie sociale et culturelle. C'est pourquoi la Ville de Lyon concrétise son aide par des financements d'organismes, associations œuvrant dans ce sens. Ainsi, la Ville de Lyon va allouer des enveloppes – notamment quatre – pour aide-ménagères, les foyers restaurants, le développement de réseau et enfin, les associations pour personnes âgées. Cela représente une somme globale de 273 730 euros. Je vous rappelle que dans le 5<sup>e</sup>, Maxi aides, Les Tamalous, les Amis de Charcot et MJC Ménival sont concernés. Trois associations devront signer une convention avec la Ville de Lyon, notamment la MJC Ménival, l'Union de gestion des restaurants-foyers de Lyon et Euréka afin de pouvoir préciser les actions à mener par ces organismes.

Si ces dispositions recueillent votre approbation, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ces décisions.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 30 - 4110 - Programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites - Attribution de subventions à diverses structures pour un montant total de 200 696 euros**

**Rapporteur : Bénédicte DRAILLARD**

C'est une délibération pour une meilleure prise en charge des problématiques de santé mentale en prenant en compte la souffrance psychique et la prévention des troubles psychiques des personnes fragilisées, mais aussi une prévention des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, le VIH et les hépatites. C'est pour l'attribution de subventions à diverses structures pour un montant de 200 696 euros. Dans l'arrondissement, nous avons Entraid'Addict, rue de Trion qui accompagne les personnes en difficulté avec l'alcool.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 31 - 4173 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 Euros - exercice 2022**

**Rapporteur : Bénédicte DRAILLARD**

Il s'agit de l'attribution de subventions au titre la promotion des droits et de l'égalité, pour un montant de 371 975 euros. Dans le 5<sup>e</sup>, nous avons Coup de Soleil qui est une association pour la valorisation du Maghreb, en général. Nous attribuons 5 000 euros pour cette association. Tout à l'heure, pour Entraid'Addict, c'était 2 000 euros. Puis, il y a d'autres associations qui sont dans la Maison des passages.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 32 - 4174 - Attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de : 51 250 Euros - exercice 2022**

**Rapporteur : Bénédicte DRAILLARD**

Il s'agit de l'attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 51 250 euros. Dans notre arrondissement, toujours dans la Maison des passages, il s'agit de l'association TRACE qui promeut l'histoire des mémoires, des migrations en Rhône-Alpes. Il s'agit d'une subvention de 3 000 euros pour cette association TRACE.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**



**Rapport 33 - 4175 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon**  
**Rapporteur : Bénédicte DRAILLARD**

C'est pour un renouvellement d'une convention de partenariat avec la Ville de Lyon et l'Ordre des avocats. On vous propose de continuer ce partenariat. On sait combien cet accueil des avocats est apprécié par nos concitoyens

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : Oui, ce sont des accueils gratuits pour les personnes, dans des tas de domaines.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 34 - 4336 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'INFIPP et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale**  
**Rapporteur : Bénédicte DRAILLARD**

Il s'agit de l'approbation et l'autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'INFIPP et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale. La Ville de Lyon met vraiment un gros focus sur les questions de la promotion de la santé mentale ainsi que sur l'information.

Je vous invite à voter favorablement.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 35 - 3848 - Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés**  
**Rapporteur : Marielle PERRIN**

La présente délibération a pour objet de permettre le remboursement et la facturation au prorata des mois entamés pour des bénéficiaires dont les droits (vignettes, abonnements) deviendront caducs en raison des dispositions de la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions ZFE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Pour information, chaque personne concernée recevra un mail.

Il est proposé une période de transition entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 décembre 2022 pour aider les usagers concernés par la mesure.

Je vous demande de voter positivement cette délibération.

[Anne PROST](#) : J'ai regardé cela avec attention. Savez-vous, sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, combien de personnes sont concernées ? Vous avez dit que vous enverriez un mail. Pour l'instant, ces personnes ne sont au courant de rien. Combien de dérogations avez-vous prévues puisqu'*a priori*, c'était ce qui avait été prévu ?

Est-ce qu'en Mairie, vous avez reçu le kit ? Il y a un kit d'information spécial, non ?

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : Marielle, tu voulais rajouter quelque chose sur ces questions ?

[Marielle PERRIN](#) : Non, je vais aller chercher l'information.

Anne PROST : Ce serait intéressant de savoir quelle est la répartition par arrondissement, combien de personnes sont concernées, quelle information a été faite. Vous avez parlé d'un mail mais quand ? On est quand même très près du mois de septembre. Les vacances vont vite passer. Combien de dérogations avez-vous prévues ? Je voterai donc contre parce que pour mémoire, nous nous étions opposés à la mise en place de l'amplification de la ZFE au 1<sup>er</sup> septembre. Je rappelle que la loi la prévoyait au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec notamment un dispositif de prêt sans intérêt qui n'entrera en vigueur qu'à ce moment-là et qui sera appréciable compte tenu de la remontée des taux de crédits.

Marie-Noëlle FRÉRY : Les questions sont notées.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

**Myriam BENCHARAA et Jean-Dominique DURAND (pouvoir donné à Myriam BENCHARAA) s'abstiennent.  
Anne PROST vote contre.**

**Rapport 36 - 4200 - Approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société Publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public - Désignation des représentants de la Ville de Lyon  
Rapporteur : Marielle PERRIN**

La Métropole de Lyon, Sytral Mobilités et la Ville de Lyon partagent un objectif d'accélérer les transitions en cours en faveur de comportements de mobilité moins émetteurs de gaz à effet de serre, moins polluants, moins bruyants, moins consommateurs d'espace, moins accidentogènes et de ce fait, moins dépendants de la voiture individuelle. Ils se sont trompés. En fait, ce n'est pas cela. C'est la Métropole de Lyon, Sytral Mobilités et la Ville de Lyon et les mairies d'arrondissement parce que nous faisons un travail énorme au sein de ces mairies d'arrondissement sur chacun de ces sujets.

De quoi parle-t-on concrètement ?

- Développement des alternatives à l'autosolisme, ce qui signifie qu'on est seul dans sa voiture. Pour éviter d'être seul dans sa voiture, il faut développer les modes actifs, les transports collectifs, l'autopartage ;
- Décarbonations des véhicules : ZFE, stations de recharge électrique. Vous avez vu qu'il y a certaines stations de recharge électrique qui se sont développées dans l'arrondissement ;
- Gestion du stationnement sur voirie. Au niveau du 5<sup>e</sup> arrondissement, on est très impliqués sur le stationnement des automobiles et les stationnements vélo.

Actuellement, le fractionnement des compétences entre les acteurs publics reste un frein au Développement conjoint des différentes solutions et empêche ces leviers d'être activés de manière cohérente.

Pour rappel La Métropole de Lyon et SYTRAL s'occupent des mobilités et les communes s'occupent des stationnements.

D'où la décision de créer un acteur commun « société publique locale » (SPL)

J'ai retenu deux intérêts : cette société locale serait 100 % publique, ce qui signifie que nous n'avons pas d'obligation de mise en concurrence préalable pour réaliser des projets. On a un

échancier pour que la Métropole, le SYTRAL et la Ville donnent des compétences à cette SPL :

- Courant 2023 : agence des mobilités pour accompagner la ZFE ;
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les trois activités suivantes :
  - La gestion, l'exploitation et la maintenance de 15 parcs métropolitains, etc. On pourra entrer dans le détail si vous avez des questions

Je n'ai pas envie de vous lire les 8 points que je vous demande d'approuver, ce soir, mais si vous avez envie, je peux le faire. Sinon, je vous demande de voter favorablement à la création de cette SPL Mobilités qui sera un outil unique pour développer les mobilités sur notre arrondissement et sur l'ensemble de la Métropole.

Joanny MERLINC : À Lyon en commun, nous saluons la dynamique qui entoure ce projet de création d'une Société publique lyonnaise des mobilités, qui répond bien à la volonté d'une gestion publique des transports sur l'ensemble du territoire. Comme ce fut le cas précédemment pour la gestion de l'eau, nous plaidons activement pour un retour à une gestion publique des services à la population. Par ailleurs, la Chambre régionale des comptes avait souligné la situation délicate de certaines DSP proches du monopole, et en ce sens, une évolution paraît indispensable.

Pour autant, une société publique lyonnaise des mobilités ne veut pas encore dire Régie publique lyonnaise des mobilités. J'aimerais beaucoup, comme Marielle PERRIN l'a évoqué, qu'il s'agisse, dans son intégralité, d'une opération 100 % service public. Néanmoins, il faut bien le préciser, il s'agit d'une autorité 100 % publique mais il y a des points qui ont retenu toute notre attention, notamment le point sur l'allotissement de services à destination du secteur privé via des délégations de service public. Je ne vais pas énumérer les lots possibles qui pourront être délégués mais il est notamment question de déléguer les transports en commun. Je gage que nous en reparlerons.

À ce stade, nous ne savons pas si nous aurons l'occasion, dans une future délibération, de nuancer notre proposition en votant pour ou contre cet allotissement de DSP dont ce morcellement à destination du privé. Nous ne souhaitons évidemment pas que cette décision, même si elle va dans le bon sens, enterre définitivement la possibilité d'une Régie publique de transports.

Aussi, si nous saluons la direction du projet et la bonne volonté des élus qui le portent, en cohérence, nous réservons notre avis et nous nous abstenons sur cette délibération.

Anne PROST : Si j'ai bien compris, vous allez mettre en place une SPL qui va associer la Ville à 10 %, le SYTRAL à 20 % et la Métropole à 70 %, avec deux impacts importants pour la Ville. Tout d'abord une perte d'autonomie en matière de gestion du stationnement payant sur la voirie au profit de la Métropole qui est l'actionnaire majoritaire dans la mesure où c'est cette SPL qui en assurerait l'exploitation. Aujourd'hui, c'est un marché qui est attribué à LPA. Le deuxième impact important, c'est la question du devenir de la SEM LPA dont la Ville est actionnaire à 21,6 % puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la SPL reprendrait la gestion et l'exploitation des parkings de stationnement de la Métropole dont certains sont exploités par LPA. Je note donc une perte de compétences importante de la Ville au profit de la Métropole, ce qui m'ennuie un peu.

Puis, j'ai une question concernant l'avenir de LPA. J'ai bien compris que LPA va s'ouvrir aux vélos, aux zones techniques, aux zones d'autopartage. C'est très amusant, le nom LPA reste, pour l'instant. Le mot « automobile » y est donc. Je regrette cette perte de compétences de la Ville au profit de la Métropole, et je voterai contre. Merci.

Marielle PERRIN : Concernant la perte d'autonomie sur le stationnement, c'est vrai, mais on aura plus voix au chapitre sur tous les aspects mobilité qui aujourd'hui, sont de la compétence du SYTRAL et de la Métropole. On perd la compétence exclusive du stationnement mais on a droit au chapitre sur tout ce qui est SYTRAL et ce qui est voirie. Du coup, c'est quand même un gain. On voit aussi que les mobilités étant un secteur qui se développe énormément, c'est vrai qu'aujourd'hui, on demande à LPA de se réinventer, de réinventer un business rentable, avec toutefois, une visibilité quand même. Ce n'est pas demain qu'ils n'auront plus les parcs à gérer. Ils ont une visibilité pour proposer d'autres offres.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

**Philippe-Henri CARRY, Tristan DEBRAY, Bénédicte DRAILLARD, Marie DUARTE et Joanny MERLINC s'abstiennent.**

**Myriam BENCHARAA et Jean-Dominique DURAND (pouvoir donné à Myriam BENCHARAA) s'abstiennent.**

**Anne PROST vote contre.**

**Rapport 37 - 4234 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5<sup>e</sup> arrondissement**

**Rapporteur : Marielle PERRIN**

Les deux délibérations qui vont suivre concernent les équipements de proximité parce que ce sont bien les élus d'arrondissement qui sont au courant, au quotidien, avec les associations, les riverains, les Conseils de quartier. Ce sont bien les élus d'arrondissement qui ont la vision la plus juste des quartiers. Afin de mieux répondre aux besoins locaux, la Mairie de Lyon a commencé le grand chantier des équipements de proximité pour déléguer de plus en plus d'établissements au niveau des arrondissements.

Après une première vague de transfert de salles associatives en mai 2021, c'est aujourd'hui 2 RAM, plus une antenne qui sont transférées à la mairie d'arrondissement :

- Le relais petite enfance 123 Soleil et son antenne Janin ;
- Le relais petite enfance Grain de Soleil.

Comme vous le savez, il manque des crèches dans le 5<sup>e</sup> arrondissement pour pouvoir accueillir toutes les demandes. Ces RAM sont donc des établissements indispensables pour permettre un minimum de collectifs aux enfants gardés par des assistantes maternelles, et pour permettre à ces professionnelles de l'enfance de se former, d'échanger et de se regrouper.

Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 38 - Rapport direct – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transféré au Conseil d'arrondissement du 5<sup>e</sup>.**

**Rapporteur : Marielle PERRIN**

**Rapport 39 - 4235 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5<sup>e</sup> arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)**

**Rapporteur : Marielle PERRIN**

Il s'agit d'une formalité. On vote l'inventaire stabilisé. Nous avons 2,5 établissements supplémentaires. Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 40 - 4280 - Lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20002.**

**Rapporteur : Marielle PERRIN**

C'est une délibération relative à la PPI. La PPI 2021-2026 de la Ville de Lyon incarne la transition écologique, sociale et démocratique, et traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population, avec efficacité et sobriété. Un tiers de cette PPI est consacré à la transition écologique, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments, en particulier les investissements pour la Petite enfance. Cela a permis de gros travaux d'entretien et de rénovation énergétique des différents bâtiments. Aujourd'hui, nous avons priorisé 21 structures. Pour la Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'EAJE Alix qui accueille un Jardin d'enfants. L'ensemble de ces opérations s'élève à un million d'euros.

Comment le tri a été fait ? C'est en fonction de la surface et on a regardé si ces établissements étaient soumis au décret tertiaire. Ce n'est pas la première fois que je parle du décret tertiaire. Je voudrais le réexpliquer un peu parce que c'est un décret très important. Il faut retenir trois chiffres. Il y a le « 1 000 mètres carrés ». C'est-à-dire que tous les bâtiments tertiaires supérieurs à 1 000 mètres carrés ont des engagements de réduction de consommation d'énergie. Ces engagements, c'est moins 40 % en 2030 et moins 50 % en 2040. Ce sont des pourcentages. On part de quoi ? On part d'une année de référence qui est censée être une année de consommation entre 2010 et 2020. Pour cela, il y a un logiciel qu'il faut remplir. C'est un gros travail au niveau de la Ville de Lyon. Je salue donc les équipes qui vont devoir faire toutes ces analyses de consommation de tous ces bâtiments. D'un autre côté, c'est parfait parce que cela nous permet d'identifier les bâtiments les plus consommateurs d'énergie et de prioriser toutes ces rénovations énergétiques. C'est de cette façon qu'a été priorisée la crèche Alix.

Je vous demande maintenant de voter favorablement cette délibération.

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : Je pense que tout le monde a eu l'information sur les équipements tertiaires.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 41 - 4290 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 5<sup>e</sup> arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)**

**Rapporteur : Marielle PERRIN**

## **RAPPORT RETIRÉ**

**Rapport 42 - 4337 - Actualisations des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026**

**Rapporteur : Marielle PERRIN**

Je vais vous épargner la liste de toutes les lignes du tableau. Concernant le 5<sup>e</sup> arrondissement, on est surtout concernés par des hausses ou des baisses dues à des transferts d'autorisation de programmes. On enlève d'une ligne pour remettre sur une autre.

Sauf question particulière, je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Marie-Noëlle FRÉRY : Merci Marielle Perrin, vous aviez sans doute les délibérations les plus dures et les plus techniques, sans faire de concurrence entre nous.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Marie-Noëlle FRÉRY : Sachant qu'il n'y a pas eu de dépôt de questions écrites dans les 48 heures ni de dépôt de vœux, il me reste à vous indiquer une date et à vous souhaiter le meilleur pour cet été. Je vous communique la date de « rentrée ». J'informe le public que ce n'est pas parce que le prochain conseil d'arrondissement est au 15 septembre [il est reporté au mardi 13 septembre], à 19 heures 30, que nous ne faisons rien avant. Je rappelle qu'un certain nombre d'entre nous seront au conseil municipal, le 7 juillet, pour toute la journée, au Collège d'éthique surveillance, le 13 juillet. Il y a un certain nombre de réunions cumulées jusque fin juillet. Notez aussi que le conseil d'arrondissement aura lieu à 19 heures 30, le 15 septembre septembre [il est reporté au mardi 13 septembre], précédé – ce qui n'est pas un cadeau en termes d'obligation de rentrée et non pas en termes de démocratie participative – du CICA, à 18 heures. C'est une rentrée bien chargée en travail en amont, avec les services et l'ensemble des élus.

Pour ceux et celles qui ont le bonheur de partir en vacances dès à présent, je leur souhaite de bonnes vacances. Pour les autres, nous tiendrons bon encore tout le mois de juillet.

Je vous remercie pour votre attention.

**Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la 1<sup>re</sup> Adjointe clôt la séance à 21 h 00.**